

DEC121631DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU, modifiée

Vu la décision n°121014INSU du 21 mars 2012 nommant, Mr Dominique POULIQUEN aux fonctions de Directeur de l'unité propre de service n°855 à compter du 19 mars 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Etienne RUELLAN, DR2, Directeur Mistrals, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Etienne RUELLAN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mr nadir AMAROCHE, IR1, Sous-directeur responsable du site de Meudon et à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, IE2, Responsable administrative..

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Le directeur d'unité

Dominique POULIQUEN